



LIVRE BLANC

SYNDICAT DU CONSEIL EN SÛRETÉ

Face à des menaces toujours plus complexes et aux nouveaux besoins des donneurs d'ordres, notre secteur d'activité doit se structurer et prendre sa place au sein d'un continuum de sécurité globale qui a démontré son efficacité et son utilité.

AVANT-PROPOS

Sûreté et sécurité : faire la différence pour mettre en place des dispositifs adaptés !

La sûreté et la sécurité sont deux concepts clés pour protéger les personnes et les biens, mais ils ne couvrent pas les mêmes menaces.

Si la sécurité se concentre sur la prévention des risques d'origine accidentelle ou naturelle, la sûreté concerne l'ensemble des mesures mises en place pour anticiper et contrer les menaces intentionnelles. Elle vise à éviter ou limiter l'impact d'actes malveillants contre les individus et les biens quelles qu'en soient l'origine, le vecteur ou la cible.

La sûreté face à des menaces complexes et intriquées mais surtout nouvelles !

Au côté des menaces « traditionnelles » visant le patrimoine matériel et humain des organisations que sont les vols, intrusion, dégradations, incivilités, agressions, etc. viennent s'ajouter aujourd'hui des dangers nouveaux ou renforcés, mettant en péril le patrimoine immatériel et/ou les ressources humaines des organisations : cybermenace, cyber-harcèlement, atteinte réputationnelle, fait religieux, activisme, espionnage économique, etc, qui élargissent le champs des vulnérabilités et obligent aujourd'hui l'expert en sûreté à développer une vision 360° des menaces et maîtriser des domaines fondamentalement différents.

Les règles et obligations.

La loi impose aux entreprises, aux lieux publics, aux administrations et aux sites sensibles, de déployer des dispositifs de sécurité pour garantir la protection des usagers et travailleurs. Moins encadrée d'un point de vue réglementaire, même si des normes s'imposent peu à peu, la sûreté reste une obligation pour les employeurs par l'obligation de préserver la pérennité de l'activité.

Cela inclut des actions telles que :

- l'organisation régulière d'exercices de sûreté.
- la réalisation d'audits de vulnérabilité.
- le renforcement des systèmes d'alerte.
- le développement de plans de prévention des risques technologiques.
- l'établissement d'un plan sûreté.

Le rôle des consultants en sûreté.

La mission du consultant en sûreté consiste à **analyser les vulnérabilités** existantes, à **élaborer des stratégies adaptées** et à **déployer les dispositifs en relation avec les différents acteurs de la sûreté qu'ils soient privés ou régaliens**. Se positionnant entre les donneurs d'ordre, tels que les entreprises ou collectivités, et les prestataires de services ou de technologies de sécurité, la profession déploie des activités extrêmement variées. Nous vous invitons à les découvrir dans ce livre blanc.

SOMMAIRE

- 03 **Avant-propos**
- 07 **L'édito du président**
- 09 **1 UNE PROFESSION QUI MONTE EN PUISSANCE ET S’AFFIRME**
- 11 La dimension stratégique du conseil en sûreté
- 13 La réglementation et la conformité : piliers de la sûreté globale
- 15 Une activité en bon chemin vers un “deuxième âge”
- 17 Le label Qualité et Performance : une référence d'excellence
- 19 Des liens revendiqués avec la Gendarmerie nationale
- 21 **2 UNE PLURALITÉ DE CHAMPS D’INTERVENTION**
- 23 Le conseil en stratégie de sûreté :
protéger et maintenir l'activité, prévenir les crises
- 25 L'assistance à maîtrise d'ouvrage :
transformer les contraintes en atouts de sûreté
- 27 L'audit bâtimentaire et organisationnel :
prévenir les failles et s'adapter aux nouveaux enjeux
- 31 La tranquillité résidentielle et la sûreté urbaine :
sécuriser l'activité des bailleurs sociaux
- 33 La sûreté événementielle :
s'adapter en temps réel
- 35 Le conseil en sûreté à l'international :
oser concurrencer les géants anglo-saxons
- 37 **À propos du Syndicat du Conseil en sûreté**



L'édito du Président

■ Thierry Marchand

Depuis sa fondation en 2010, le **Syndicat du Conseil en Sûreté (SCS)** s'est donné pour mission de fédérer et accompagner les personnes morales ou physiques, prestataires intellectuels experts en sûreté au sein d'un secteur en perpétuelle évolution, marqué par des défis croissants et par une exigence d'excellence toujours plus forte.

À une époque où la sécurité est un pilier fondamental pour les entreprises, les collectivités, et les citoyens, le rôle du conseil en sûreté prend une importance stratégique accrue. Plus qu'un soutien technique, **nos métiers fournissent des solutions complètes et évolutives face aux nouvelles menaces, pour contribuer activement à la tranquillité et à la sécurité de notre société.**

Notre syndicat regroupe des professionnels engagés et indépendants, véritables architectes de la sûreté globale, dont le champ de compétences s'étend des **audits et conseils stratégiques à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la formation**. Ces experts sont également les chefs d'orchestres du **déploiement des moyens humains, technologiques et organisationnels préconisés.**

Résultat d'un travail contributif, ce Livre blanc répond à un objectif clair : valoriser les compétences des conseils en sûreté et renforcer leur visibilité, en créant un référentiel basé sur l'expérience de nos adhérents.

En communiquant le plus largement possible sur nos métiers, nous souhaitons informer au mieux les associations, TPE et PME qui pensent que le sujet de la sûreté concerne uniquement les grandes entreprises.

Notre objectif est aussi d'attirer les jeunes diplômés vers notre profession et de porter une parole plus forte auprès des décideurs institutionnels.

La diffusion de ce référentiel doit également nous permettre de **développer l'activité de notre organisation professionnelle et favoriser les synergies entre nos adhérents, consultants indépendants ou dirigeants de cabinets conseil** dont les champs de compétences sont appelés à se compléter.

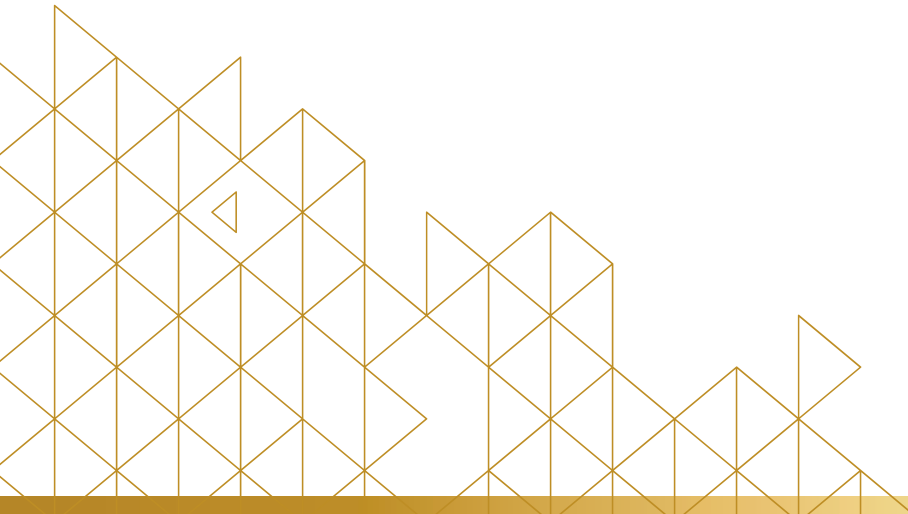
Enfin, nous aspirons à promouvoir le **"Label Qualité et Performance"** qui a été conçu par notre syndicat afin de **garantir aux donneurs d'ordre un niveau de professionnalisme et d'éthique inégalé**, répondant ainsi aux attentes croissantes des entreprises et des collectivités.

Thierry Marchand



1.

UNE PROFESSION QUI MONTE EN PUISSANCE ET S’AFFIRME



La dimension stratégique du conseil en sûreté



Par **Claude Tarlet**, fondateur et ancien Président de la Fédération Française de la sécurité privée (2012-2022) - Conseil en stratégie.

Focus métier

Dans un monde marqué par des menaces complexes et évolutives, le conseil en sûreté transcende le cadre opérationnel pour devenir un pilier stratégique essentiel. Il ne s'agit plus seulement de protéger des biens et des personnes, mais d'anticiper des risques et de façonner des réponses adaptées aux enjeux de demain. Le conseil en sûreté, souvent en première ligne pour interpréter des signaux faibles et comprendre les dynamiques de vulnérabilité, se positionne comme un éclaireur au service de la résilience organisationnelle.

Une dimension stratégique majeure

Le rôle du conseil en sûreté repose sur une capacité d'analyse profonde, enrichie par une maîtrise des technologies émergentes et une sensibilité aux évolutions sociales, économiques et politiques.

Face aux cybermenaces, aux défis de la sécurisation des espaces publics, et aux crises sanitaires et climatiques, le consultant devient le pont entre la prévention et la réaction, entre la gestion des crises et la pérennité des organisations.

La compétence technique ne suffit plus. L'intelligence contextuelle, la capacité à intégrer l'expertise dans une vision stratégique globale et la recherche d'un dialogue constant avec les acteurs publics et privés s'avèrent cruciales.

L'intelligence artificielle au service des valeurs humaines

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle devient un allié incontournable pour le consultant en sûreté en lui offrant des outils de prédiction et d'analyse d'une puissance inédite.

L'IA permet de déceler des schémas d'anomalies en temps réel, de modéliser des scénarios de crise et d'anticiper les évolutions des menaces avec une précision renforcée.

Cependant, cette technologie exige du consultant un regard critique, pour veiller à une utilisation éthique et responsable des données et pour garantir que la technologie reste au service des valeurs humaines, notamment en matière de confidentialité et de protection des libertés individuelles.

■ À RETENIR

Le consultant en sûreté se doit d’être un interlocuteur de confiance, capable de s’ériger en partenaire stratégique pour les dirigeants, en les accompagnant dans la transformation de leurs modèles de sécurité vers des approches plus intégrées et collaboratives.

La réglementation et la conformité : piliers de la sûreté globale



Par **Dominique Verdejo**, expert en protection des entreprises et en intelligence économique.

Dominique Verdejo, expert en protection des entreprises et en intelligence économique, met en lumière le rôle central de la réglementation et de la normalisation dans la sûreté globale. Membre actif du Syndicat du Conseil en Sûreté (SCS) depuis 2015, il revient sur l'importance de ces démarches pour structurer et protéger les entreprises dans un contexte de pression réglementaire croissante.

La sûreté globale : une approche matricielle

Dominique Verdejo définit la sûreté globale comme une discipline englobant plusieurs domaines : la protection des personnes, des biens, des entreprises et de leur patrimoine informationnel. Cette approche, qui combine sécurité physique, cybersécurité et protection des données, repose sur une grille matricielle mêlant axes verticaux (sécurité physique et économique) et horizontaux (protection des systèmes et des données).

Dans un monde où la réglementation se densifie chaque année, les entreprises doivent naviguer entre des référentiels européens tels que le RGPD ou la directive NIS 2* en cours de transposition, qui imposent des normes strictes assorties de sanctions sévères. Cette complexité nécessite une expertise spécialisée : c'est là que les conseils en sûreté jouent leur rôle d'architectes de la sûreté globale.

La normalisation : une réponse à la pression réglementaire

Pour Dominique Verdejo, la normalisation est une réponse clé face aux exigences de conformité. Les normes ISO, en particulier l'ISO 27001 pour la sécurité des systèmes d'information et l'ISO 27701 pour la gestion des données personnelles, offrent un cadre structurant qui permet aux entreprises d'anticiper les contrôles et de répondre aux exigences légales.

*Directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) no 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Dans le domaine de la sûreté, cette démarche se concrétise également par des référentiels spécifiques, tels que le « Label Bleu », développé à la demande du Ministère de l’Intérieur par un comité de normalisation de l’AFNOR auquel le SCS participe activement. Destiné aux TPE et PME, ce label propose un cadre adapté pour définir le plan de sûreté aligné sur leurs besoins et leurs capacités, tout en étant moins contraignant que les normes ISO.

Le rôle structurant de la certification

Dominique Verdejo tire de la certification trois bénéfices majeurs pour les entreprises :

1. Une structuration interne : la certification initie les entreprises à une démarche qualité fondée sur le High-Level Standard (HLS), favorisant une meilleure organisation et une amélioration continue.
2. Une protection stratégique : en se conformant aux normes, les entreprises se prémunissent contre des sanctions financières lourdes liées à des non-conformités réglementaires.
3. Une intégration de l’innovation : les normes aident à maîtriser des technologies émergentes comme l’intelligence artificielle, garantissant une adoption responsable et sécurisée et une utilisation éthique.

■ À RETENIR :

Dans un environnement marqué par des pressions réglementaires croissantes, la démarche de certification et de normalisation s’impose comme un levier stratégique. Elle permet non seulement de répondre aux exigences légales, mais aussi d’améliorer les performances des entreprises, de renforcer leur compétitivité et de sécuriser leur avenir.

Le Syndicat du Conseil en Sûreté joue un rôle essentiel dans cet écosystème. Il agit comme un facilitateur, mettant en relation les entreprises ayant besoin d’être accompagnées et les experts capables de répondre à leurs exigences. Il sert également de garant de qualité, notamment grâce à son label « Qualité et Performance » qui valide les compétences et l’expertise de ses membres.

Une activité en bon chemin vers un « deuxième âge »



Par **Éric Chalumeau**, Président de SUR&TIS, Commissaire divisionnaire honoraire de la Police Nationale, Président honoraire du Syndicat du Conseil en Sûreté.

L’activité de prestation intellectuelle dans le champ de la prévention et du management des risques à caractère intentionnel (définition laconique de la sûreté) a émergé dans les années 80. Elle s’est consolidée à travers les prescriptions, posées par les différentes lois d’orientation sur la sécurité intérieure, au rang desquelles la première « LOPSI » du 21 janvier 1995. Dans un mouvement politique, économique, technologique qui ne s’est jamais démenti jusqu’à « l’apogée olympique », la sûreté s’est révélée être une clef de voûte de la pérennité des États, de la cohésion des territoires et de la continuité d’activité des entreprises.

Les parties prenantes

Pourtant, les analyses et expertises sur les atteintes à la sûreté, dans leurs dimensions multiples, de l’incivilité au terrorisme, sont longtemps restées le monopole de l’État, faisant peu de place aux “sachants” hors de sa sphère.

De plus, la délinquance, la malveillance ont très longtemps relevé du registre “moral” ou “rétributif” selon lequel les atteintes au contrat social, fondent le droit de punir. Dit autrement, la sûreté relevait de l’État et la seule expertise renvoyait à l’action des forces de sécurité de l’État chargées de l’ordre public et de la lutte contre la délinquance. Progressivement, une pluralité de facteurs a contribué à faire naître le besoin d’un «savoir-faire libéral» :

- Le développement du secteur de l’assurance et le besoin d’une politique d’évaluation des risques des organisations.
- La co-production de sécurité, posée par l’État comme paradigme des politiques de prévention-sécurité politique.
- La multiplication et la diversification des menaces : hooliganisme, terrorisme, cybercriminalité.
- Les nouvelles réglementations, par exemple en matière d’urbanisme et de prévention situationnelle. La professionnalisation des acheteurs de prestations avec l’avènement des directeurs sûreté et des services internes dans les entreprises. Le foisonnement des technologies de sûreté et le besoin d’une ingénierie indépendante.

C’est à cette époque, au début des années 2000, que se sont véritablement installées, dans le paysage des métiers de la sûreté-sécurité, les entreprises de conseil en sûreté.

Désireuses de donner à ce « nouveau métier » ses lettres de noblesse, certaines d’entre elles se sont regroupées pour donner naissance il y a une quinzaine d’années au syndicat du conseil en sûreté (SCS). Quelques mois plus tard, fin 2011, naissait le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS). Le SCS s’inscrivait naturellement dans ce mouvement de fédération et de légitimation de “l’acteur sécurité privée”.

Le deuxième âge : aller au-delà de la sécurité privée

De la naissance du CNAPS jusqu’à la loi « sécurité globale » du 25 mai 2021, de nombreux et riches débats sont venus questionner la place de la prestation intellectuelle de conseil en sûreté dans la galaxie sécurité privée.

Les conclusions ultimes de ces débats ont tranché pour un « AILLEURS » au sens où le ministre de l’Intérieur et ses juristes ont considéré, à raison, d’une part que l’activité de conseil, de par sa diversité et sa transversalité, n’était pas réductible à une classique prestation de service de sécurité et d’autre part, que le consultant en sûreté, à la différence d’un agent de prévention et de sécurité ou d’un opérateur de télésurveillance n’était pas directement « agissant ».

Forts de cette différenciation, si clairement actée, les membres du syndicat du conseil en sûreté ont élaboré leur propre référentiel sous forme d’un label qualité qui leur ouvre un vaste champ d’activités et des partenariats avec nombre des autres métiers du conseil et de l’ingénierie.

Perspectives d’avenir

Parmi les enjeux qui sont devant nous, Éric Chalumeau souligne ceux qui constituent des priorités, à savoir :

- Valoriser les productions des consultants dans le respect de la confidentialité client afin que ce métier fasse mieux percevoir l’utilité sociale qui est la sienne.
- Savoir davantage attirer les jeunes collaboratrices et collaborateurs dans des métiers où l’apprentissage fait partie des codes professionnels.
- Aller plus loin dans les mécanismes de confiance avec les acheteurs et les utilisateurs de prestations intellectuelles de sûreté.

Le rôle du Syndicat du Conseil en sûreté

Dans ce contexte, il appartient au SCS de trouver le bon positionnement, gage d’ouverture et de reconnaissance. La sûreté est aujourd’hui au cœur des stratégies des organisations, qu’il s’agisse d’entreprises, de collectivités ou d’institutions publiques.

Elle dépasse la simple protection des biens ou des personnes pour englober la préservation des données sensibles et des ressources financières face aux menaces de malveillance intentionnelle. Dans ce cadre exigeant, le Label Qualité et Performance souligne l’expertise singulière des experts du conseil en sûreté.

Le label Qualité et Performance : une référence d'excellence



La sûreté est aujourd’hui au cœur des stratégies des organisations, qu’il s’agisse d’entreprises, de collectivités ou d’institutions publiques. Elle dépasse la simple protection des biens ou des personnes pour englober la préservation des données sensibles et des ressources financières face aux menaces de malveillance intentionnelle. Dans ce cadre exigeant, le **label Qualité et Performance** souligne l’expertise singulière des experts du conseil en sûreté.

Un rôle stratégique pour les architectes de la sûreté

Le consultant en sûreté se positionne comme un véritable "architecte", en offrant **une vision globale** des risques et en intégrant les meilleures solutions techniques et organisationnelles. Ce rôle dépasse celui des intégrateurs de sécurité. Il consiste à concevoir **des dispositifs complets**, en s’assurant qu’ils répondent aux normes en vigueur, comme le RGPD ou la directive NIS, tout en s’alignant sur les besoins spécifiques des organisations.

Ce label **évalue rigoureusement les compétences, l’éthique et la qualité** des prestations des conseillers, pour garantir aux donneurs d’ordre un service fiable et conforme aux attentes.

Une démarche structurée et rigoureuse

Pour obtenir la labellisation, les conseillers doivent démontrer une parfaite maîtrise de plusieurs aspects essentiels. Cela inclut une conformité réglementaire irréprochable, une gestion rigoureuse des données sensibles, ainsi qu’une capacité à mener des projets complexes avec efficacité. Le respect d’un cadre déontologique strict, incluant confidentialité et indépendance, est également central.

Le label Qualité et Performance garantit que les conseillers en sûreté sont capables d’accompagner efficacement leurs clients face à des défis croissants en matière de sûreté : gestion des crises, prévention des actes de malveillance, protection des systèmes numériques et sécurisation des grands événements.

Il valorise également l’engagement à fournir des prestations transparentes, adaptées et durables, tout en favorisant une amélioration continue grâce à des retours réguliers sur les pratiques et les résultats.

■ À RETENIR

Le **label Qualité et Performance** est bien plus qu’un simple certificat : il est *une reconnaissance par les pairs, qui valide l’expertise et le professionnalisme des conseillers labellisés.*

Ce label s’impose aussi comme un *puissant outil de communication* permettant de se démarquer dans un secteur où l’excellence est essentielle.

En facilitant la mise en relation entre les donneurs d’ordre et les prestataires labellisés, le SCS agit aujourd’hui comme un catalyseur, renforçant la confiance et la collaboration entre les différents acteurs de la sûreté. Développement et de protection des entreprises.

En combinant *rigueur, expertise et éthique*, il répond aux exigences des organisations modernes, tout en plaçant le conseil en sûreté au centre des stratégies de développement et de protection des entreprises.

■ EN BREF

Le **label Qualité et Performance** constitue une avancée majeure pour structurer et valoriser la profession de conseil en sûreté.

Des liens revendiqués avec la Gendarmerie nationale



Par **Patrick Signorello**, Colonel de la Gendarmerie nationale rcdsi et Secrétaire du SCS.

Un partenariat historique

En décembre 2022, la Gendarmerie Nationale (GN) et le Syndicat du Conseil en Sûreté ont signé une convention de partenariat.

Initiée par Patrick Signorello, membre du syndicat et réserviste de la GN, cette convention vise à créer une passerelle entre deux univers complémentaires : la sûreté publique et la sûreté privée. De manière très concrète, elle rapproche l'institution régaliennne et les professionnels privés de la sûreté. En combinant leurs expertises respectives, ces acteurs parviennent à offrir une réponse renforcée face aux défis sécuritaires contemporains, tout en consolidant le continuum de sécurité public-privé. Les retombées de ce partenariat sont significatives. En premier lieu, il favorise une meilleure compréhension mutuelle des méthodes et des enjeux propres à chaque sphère.

Cette collaboration se traduit par des échanges enrichissants, notamment à travers des rencontres régulières et des retours d'expérience (RETEX). Les forums thématiques, tels que ceux portant sur la sécurisation des zones d'activités commerciales (ZAC), permettent de co-construire des solutions adaptées à des problématiques spécifiques.

Un exemple emblématique : la sécurisation de la Ryder Cup

Un exemple opérationnel marquant de ce partenariat est la restitution partagée des modes opératoires pour la mise en sûreté de la Ryder Cup, événement sportif d'envergure internationale. Ce type de collaboration illustre la complémentarité entre les approches publiques et privées.

Une relation quotidienne pour construire l'avenir

Le partenariat entre le SCS et la Gendarmerie Nationale repose sur une relation continue, nourrie par des échanges réguliers d'informations, des rencontres professionnelles et une dynamique collaborative durable.

Des perspectives ambitieuses

Parmi les pistes de développement envisagées, on retrouve la création d'un pôle de recherche prospective pour anticiper les enjeux émergents de la sûreté.

La formation spécialisée, axée sur des sujets comme l'utilisation des drones ou l'intelligence artificielle, est également au cœur des priorités. En outre, le partenariat ambitionne de faciliter la reconversion professionnelle des militaires de la gendarmerie vers le secteur privé, tout en cherchant à élargir son impact géographique pour porter ses réussites locales à une échelle nationale.

Un champ d'action sans limite

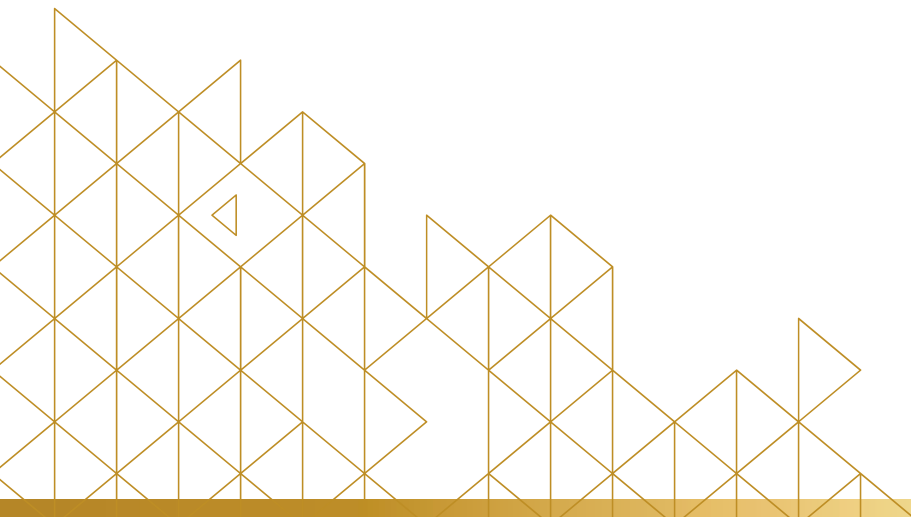
Ce partenariat englobe tous les domaines de la sûreté, avec une portée nationale, en affirmant une vision intégrative et sans restriction.

Le partenariat entre le Syndicat du Conseil en Sûreté et la Gendarmerie Nationale marque une étape essentielle dans la construction d'une sûreté intégrée, à la croisée des expertises publiques et privées, pour répondre aux défis de demain.



2.

UNE PLURALITÉ DE CHAMPS D'INTERVENTION



Le conseil en stratégie de sûreté : protéger et maintenir l'activité, prévenir les crises



Par **Stéphane Cottin**,
Président chez Elenkhos

Focus métier

« **La vraie valeur ajoutée du conseil en sûreté réside dans le travail effectué en amont** ». Concrètement, la mission du conseil en sûreté consiste d'abord et avant tout de garantir la pérennité des activités des entreprises.

L'anticipation : une priorité absolue

Selon Stéphane Cottin : « une crise évitée grâce à un travail réalisé en amont est une crise bien gérée ». Le monde anglo-saxon a développé de longue date une culture de prévention. La France privilégie trop souvent une démarche défensive a posteriori, avec une gestion des conséquences et non des causes. Or, s'appuyer sur une vision à moyen et long terme permet de garantir la sûreté à moindre coût, en évitant les des conséquences coûteuses et d'une crise mal anticipée.

Au plan opérationnel, il faut conjuguer une architecture à trois niveaux d'intervention :

- La protection bâtementaire et des individus. Il s'agit d'abord et avant tout de sécuriser les sites et les employés contre les menaces directes.
- À cette protection incontournable, s'ajoute la protection économique. Celle-ci nécessite l'emploi d'utiliser du renseignement économique pour garantir des partenariats éthiques et déjouer des risques tels que la concurrence déloyale, la compromission ou les relations avec des entités malveillantes. Ici, Une bonne connaissance et compétence dans les techniques et outils en intelligence économique s'avère un véritable atout.
- Enfin, il convient de s'occuper de la gouvernance des systèmes d'information. Le rôle de l'expert consiste ici à formuler des préconisations sur la maîtrise d'œuvre et sur le pilotage des systèmes d'information, en établissant des plans stratégiques pour une gestion optimale des risques numériques sur les équipements déployés.

L'approche peut être comparée à la gestion d'un terrain de foot : le stade est protégé par un rempart qui filtre les accès, permettant aux acteurs légitimes d'entrer tout en bloquant les menaces extérieures. Cette métaphore illustre l'objectif principal : garantir la continuité de l'activité en anticipant les risques et en créant un environnement sécurisé.

■ À RETENIR

Pour Stéphane Cottin, le conseil en sûreté doit militer pour une sûreté pensée en amont, axée sur la prévention, le traitement des causes et la pérennité des activités.

Le rôle fédérateur et moteur du Syndicat du Conseil en Sûreté

Le Syndicat du Conseil en Sûreté présente le triple avantage de fédérer des experts complémentaires, de faciliter les synergies et de promouvoir une culture d'anticipation en dialogue avec les référents sûreté de la police et de la gendarmerie. La profession souligne l'importance du SISSE, en émettant le souhait que la politique de sécurité et de protection des intérêts économiques de la France mentionne le rôle majeur du conseil en sûreté.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage : transformer les contraintes en atouts de sûreté



Par **Magali Cottave**,
Présidente de CSD &
Associés.

Focus métier

Magali Cottave met en lumière le rôle stratégique de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans la sûreté des bâtiments. Elle se distingue par sa capacité à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre de solutions adaptées aux risques et aux spécificités de chaque projet.

De la photographie au film : concevoir une sûreté sur-mesure

L'assistance à maîtrise d'ouvrage intervient principalement en phase de conception, transformant les contraintes réglementaires, architecturales et opérationnelles en solutions viables et acceptées par l'administration.

Magali Cottave compare ce travail à un film créé à partir d'une photographie : il ne s'agit pas seulement de planifier, mais de défendre un projet dans toute sa complexité.

L'AMO analyse les particularités d'un bâtiment, propose des plans adaptés, et fournit à la maîtrise d'ouvrage tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée.

À titre d'illustration

Un exemple emblématique de ce travail est l'intervention sur La Samaritaine, où il a fallu conjuguer des contraintes architecturales, un fort trafic quotidien et l'authenticité d'un lieu iconique du luxe parisien. L'essence de l'AMO consiste ici à intégrer les risques, rester discret mais garantir une efficacité optimale.

Perspectives d'avenir

Magali Cottave insiste sur plusieurs défis contemporains :

- Prioriser les enjeux vitaux dans la sûreté bâtementaire.
- Intégrer l'intelligence artificielle pour élaborer des solutions plus efficaces.
- Renforcer la cybersécurité comme composante clé de la sûreté.
- Adopter une pensée systémique pour envisager la conception des bâtiments dans une vision globale des risques.

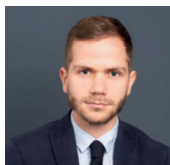
■ À RETENIR

L'assistance à maîtrise d'ouvrage dépasse la simple planification : c'est une véritable stratégie pour transformer contraintes et risques en opportunités, tout en plaçant la sûreté au cœur des projets de construction et de rénovation.

Le rôle du Syndicat du Conseil en Sûreté

Le SCS joue un rôle fondamental dans cette transformation. Il aide chacun à penser le marché non plus en termes de métiers isolés, mais comme une branche collaborative, où chaque acteur contribue à faire de la sûreté une priorité. En outre, le syndicat offre un espace de coopération, favorisant les échanges d'idées et la mise en commun des expertises pour répondre aux transitions et défis futurs.

L'audit bâtementaire et organisationnel : prévenir les failles et s'adapter aux nouveaux enjeux



Par **Julian Grange**,
Directeur du département
sûreté chez CSD &
Associés.

Focus métier

Julian Grange explique **le rôle crucial de l'audit bâtementaire et organisationnel dans la prévention des risques**. Initialement spécialisée en sécurité incendie, l'entreprise pour laquelle il travaille, a élargi son expertise afin de répondre aux besoins croissants de sécurité des bâtiments face aux menaces contemporaines. Si la sécurité incendie s'attache à garantir l'évacuation en cas de danger, la sûreté vise à empêcher toute intrusion malveillante, qu'il s'agisse de sites industriels ou de grands établissements recevant du public (ERP), à l'instar de stades ou de salles de concert.

De la conception à l'accompagnement

Les missions d'audit bâtementaire s'organisent autour d'études de conception, réglementaires et opérationnelles. Lorsqu'il s'agit de constructions neuves, l'audit analyse l'environnement, identifie les enjeux de sûreté et propose des solutions adaptées pour anticiper les risques. Les recommandations qui sont émises sont consignées dans un cahier des charges. Elles permettent d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment pour les établissements recevant du public (ERP). Lorsque la construction débute, le rôle de l'expert en sûreté devient plus ponctuel. Il consiste à accompagner les architectes et maîtres d'ouvrage dans l'intégration des exigences de sûreté.

Au-delà de l'aspect technique, ces missions s'étendent à des plans de mise en sûreté ou de confinement, particulièrement adaptés aux écoles ou grands espaces comme les stades.

Par ailleurs, notre rôle consiste à offrir un accompagnement sur le long terme, notamment pour réorganiser la sûreté des entreprises en fonction de leurs besoins spécifiques.

Les enjeux de la sûreté bâtiminaire aujourd'hui

Le paysage des menaces évolue rapidement. À cet égard, Julian Grange pointe plusieurs défis majeurs :

- La menace terroriste, notamment les attaques individuelles, imprévisibles mais omniprésentes.
- Les mouvements militants, qui ciblent de plus en plus les événements privés et professionnels.
- Les menaces quotidiennes, telles que vols, dégradations ou agressions, varient selon les secteurs (hôpitaux, espaces tertiaires, lieux culturels et culturels).

Ces problématiques renforcent la nécessité d'une approche préventive et contextualisée, adaptée à chaque type de bâtiment et à ses vulnérabilités.

À titre d'illustration

L'application de la sûreté bâtiminaire dans des environnements complexes illustre bien l'importance de cette expertise. Par exemple, lors de la conception de stades ou de salles de concert, les audits intègrent des plans d'évacuation sûrs, des dispositifs de confinement, et des stratégies pour prévenir toute intrusion malveillante.

Dans un projet récent, un espace culturel accueillant des milliers de visiteurs a bénéficié d'une approche globale en sûreté. L'analyse a pris en compte l'architecture du bâtiment, sa localisation et son usage intensif. Des recommandations spécifiques ont été formulées pour protéger les occupants tout en répondant aux exigences réglementaires.

■ À RETENIR

La sûreté bâtiminaire est un levier stratégique pour anticiper les risques et garantir la sécurité des usagers. En intégrant ces préoccupations dès la conception du projet, les acteurs du secteur s'efforcent de répondre efficacement aux défis actuels et futurs.

Les perspectives d'avenir

« Je crois en la nécessité d'attirer des jeunes diplômés issus de filières spécialisées telles que l'intelligence économique ou les hautes études policières, pour les former aux enjeux contemporains de sûreté. Ces profils, familiers des défis numériques et géopolitiques, enrichissent les entreprises du secteur par leurs compétences adaptées aux nouvelles réalités », indique Julian Grange.

Le rôle du Syndicat du Conseil en Sûreté

Le SCS joue un rôle essentiel dans la valorisation du métier auprès des architectes, des industriels et des pouvoirs publics, tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques et l'innovation. Il propose également un forum à l'emploi qui permet de trouver des jeunes diplômés et des professionnels hautement qualifiés.

La tranquillité résidentielle et la sûreté urbaine : sécuriser l'activité des bailleurs sociaux



Par **Nicolas Gleizal**,
Président chez Sur&tis.

Focus métier

Depuis plusieurs années, la tranquillité résidentielle est devenue une priorité pour les bailleurs sociaux. Face aux occupations abusives dans les halls, parkings et espaces communs, souvent accompagnées de nuisances sonores, de consommation de stupéfiants ou de points de deal, les locataires sont confrontés à une dégradation de leur qualité de vie. Pour y remédier, les bailleurs sociaux innovent en mettant en place de nouveaux métiers et dispositifs, tout en collaborant avec les acteurs locaux.

Des nouvelles professions et des dispositifs dédiés

La création de postes tels que directeur tranquillité ou directeur sûreté témoigne de la prise en main de ces problématiques. Ces spécialistes travaillent sur des aménagements concrets des sites : suppression des recoins propices aux regroupements, contrôle des points d'accès et adaptation des horaires de gardiens.

L'enjeu humain est central : une équipe mobile intervient pour rétablir l'ordre et engager la médiation avec les jeunes.

À cela s'ajoutent des investissements technologiques, notamment en vidéosurveillance. Certaines structures possèdent jusqu'à 4 000 caméras. Cependant, leur exploitation en différé limite leur efficacité. L'avenir repose sur une surveillance en temps réel, surtout en dehors des horaires d'ouverture, pour alerter rapidement les forces de l'ordre.

Un enjeu de partenariats et de réglementation

Malgré ces efforts, les bailleurs doivent souvent composer avec des partenaires (communes, forces de l'ordre...) dont les priorités diffèrent. Le recours aux conseils en sûreté est alors déterminant pour mener des audits, établir des schémas directeurs de sécurisation et superviser les travaux à réaliser dans le but de restaurer la tranquillité.

Par ailleurs, la directive NIS 2 (en français : sécurité des réseaux et des systèmes d'information ANSSI), en cours de transposition, vient renforcer la sécurisation des sites sensibles en élargissant le champ des établissements concernés. Ce texte européen, commenté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), impose des mesures strictes en matière de cybersécurité, de contrôle d'accès et de protection des données personnelles, y compris les images de vidéosurveillance. Les obligations qui en découlent, associées aux exigences du RGPD, complexifient la tâche des directeurs sûreté, qui doivent gérer des enjeux techniques et financiers conséquents.

À titre d'illustration

Les enjeux de tranquillité résidentielle, particulièrement chez les bailleurs sociaux, illustrent bien la complexité de la sûreté en milieu urbain. Les problématiques rencontrées incluent des occupations abusives d'espaces communs tels que les halls, parkings ou espaces extérieurs. Ces comportements génèrent des nuisances pour les locataires, allant des désordres sonores à des activités illégales telles que les points de deal.

Pour y répondre, les bailleurs sociaux collaborent avec des experts en sûreté afin de trouver des solutions adaptées : réaménagement des sites pour limiter les recoins et mieux contrôler les accès, déploiement d'équipes mobiles dédiées à la médiation et à la réorganisation, ou encore installation de systèmes de vidéosurveillance.

Cependant, exploiter ces outils en temps réel reste un défi majeur.

■ À RETENIR :

La tranquillité résidentielle et la sûreté urbaine ne constituent plus de simples enjeux techniques : elles sont au cœur de la qualité de vie des locataires et du vivre-ensemble. Investir dans ces domaines, c'est garantir des espaces de vie plus sûrs et adaptés aux besoins des résidents. Les bailleurs qui s'équipent de milliers de caméras cherchent désormais à anticiper les intrusions en temps réel, particulièrement en dehors des horaires d'ouverture. L'objectif est d'intégrer ces dispositifs dans une gestion proactive, avec des retours immédiats aux forces de l'ordre.

Le rôle du Syndicat du Conseil en Sûreté

Nicolas Gleizal souligne l'importance d'une démarche collective. Le syndicat des professionnels de la sûreté représente ce secteur d'activité et intervient comme une force de proposition auprès des opérateurs publics et privés.

La sûreté événementielle : s'adapter en temps réel



Par **Vincent Neveu**,
Directeur des opérations
chez OCPR.

Focus métier

Dans l'univers spécifique du conseil en sûreté événementielle, le consultant intervient dans des contextes extrêmement variés, allant des grands événements sportifs aux salons professionnels, en passant par les concerts et festivals. S'il réalise des missions similaires à celles de la sûreté traditionnelle (assistance à maîtrise d'ouvrage, audits, analyse des risques, schémas directeurs de sûreté) son intervention se distingue par des particularités notables.

Comprendre le besoin du client pour une approche sur mesure

La première étape consiste à définir les besoins précis du client. Cela passe par l'analyse de son organisation internes, de la nature de l'événement (récurrent, ponctuel ou en cours de conception) de ses caractéristiques (environnement, configuration du site, typologie de populations accueillies...) et des problématiques spécifiques à résoudre. L'expert doit prévoir un accompagnement sur mesure afin de fournir des solutions adaptées.

Une position transverse et collaborative

La sûreté événementielle impose une transversalité forte. Les équipes collaborent avec tous les départements de l'organisation – logistique, production, communication – et jouent également un rôle de liaison avec les services de l'État, notamment les forces de l'ordre. Ces relations s'appuient sur de nombreuses réunions préparatoires visant à garantir la sécurité globale des événements.

Dans ce secteur, les contraintes temporelles jouent un rôle clé. Contrairement à la sûreté permanente des sites, les délais, imposés par le calendrier de l'événement, sont souvent très courts. En outre, la dimension éphémère des événements impose des interventions quasi "commando". Au même titre que les spectacles sont des prototypes, les interventions sont uniques en ce qu'elles répondent à des exigences spécifiques, uniques et de haute qualité.

Une implication de « haute intensité »

Les événements se caractérisent par une activité forte dans un temps réduit (concentration de l'activité). Dans le même temps, la couverture médiatique, la densité et la typologie des populations accueillies, ou leur notoriété (participants, officiels, personnalités, etc.) exposent les manifestations publiques à des risques à la fois plus spécifiques et à un taux d'incidents élevé. Cette « sensibilité » demande une préparation (exercices, formation, mises en situation) assurant une mobilisation immédiate et efficace ainsi le déploiement de moyens (humains / matériels / technologiques) plus importants que dans le cadre d'activités plus traditionnelles.

■ À RETENIR :

Pour Vincent Neveu, la sûreté événementielle exige une combinaison de flexibilité, de réactivité et de rigueur dans un contexte où chaque événement apporte son lot de défis. L'importance de ce secteur nécessite de savoir conjuguer ces compétences et expertises pour garantir des événements sûrs et bien orchestrés, tout en répondant aux attentes des différentes parties prenantes.

Le Syndicat, protecteur d'un savoir-faire

Le Syndicat du Conseil en Sûreté est un acteur clé pour promouvoir la qualité et l'expertise. Son label qualité et performance est à ce jour l'unique référentiel métier existant pour la profession. Il exige du candidat à la labellisation un ensemble de critères permettant d'évaluer sa capacité de conseil en sûreté et à dispenser une prestation de qualité et au juste prix. Il assure au maître d'ouvrage le recours à un conseiller évalué par ses pairs, reconnu pour son expertise et son efficacité.

Le conseil en sûreté à l'international : oser concurrencer les géants anglo-saxons



Par **Florence Imbert**,
présidente de Cronos
Conseil.

Florence Imbert partage son expérience récente et enrichissante dans le domaine du conseil en sûreté à l'international, notamment dans la région du Golfe (Dubai, Abou Dhabi, Arabie Saoudite).

Une profession à la croisée des normes et des cultures

Travailler à l'international exige de naviguer dans un cadre bien différent de celui de la France. Faire sa place dans **un marché dominé par des géants anglo-saxons** tels que Control Risks ou PWC, ainsi que par les cabinets d'ingénieurs disposant de départements sûreté, requiert humilité et résilience.

Les attentes des clients sont souvent précises, surtout en matière technologique. Par exemple, la sécurisation des aéroports inclut des demandes pointues sur les technologies de contrôle.

Plus encadrées et réglementées, les missions s'appuient sur une **méthodologie standardisée et des processus normés** tels que la norme RIBA (phases de construction allant de l'analyse des risques au design détaillé). Elles sont aussi **mieux valorisées sur le plan financier**, reflétant la reconnaissance du rôle stratégique du conseil en sûreté.

Un exemple concret : le site AI-Ula

L'accompagnement de la Royal Commission for AI Ula (RCU) en Arabie Saoudite fait partie des projets colossaux gérés à l'international, s'agissant de couvrir une zone aussi vaste que la Belgique.

Concrètement, cette mission consiste, entre autres, à :

- Élaborer des schémas directeurs pour protéger des sites archéologiques.
- Surveiller les espaces publics.
- Assurer le suivi de projets complexes, comme un centre de commandement (C2).

La singularité de ce projet réside dans son gigantisme et dans la diversité des échelles d'intervention, nécessitant une flexibilité et une organisation sans faille.

■ À RETENIR :

Le conseil en sûreté à l'international représente une opportunité d'apprentissage et de croissance, mais il exige humilité, adaptabilité et résilience. En combinant innovation méthodologique et respect des spécificités culturelles, il est possible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le secteur tout en renforçant l'expertise française dans un environnement global.

Le rôle du Syndicat du Conseil en Sûreté

Le Syndicat du Conseil en Sûreté joue un rôle crucial pour structurer et donner de la visibilité à une profession encore peu régulée. Il est un lien essentiel entre les professionnels du secteur et permet de clarifier les rôles et responsabilités de chaque métier lié à la sûreté, tout en renforçant les interfaces avec les services de l'État. L'objectif est d'accroître la reconnaissance du consultant en sûreté, tant au niveau national qu'international.




À propos

du Syndicat Conseil en Sûreté

Créé en 2010, le Syndicat du Conseil en Sûreté regroupe des personnes morales et physiques compétentes pour la réalisation de missions de prestations de conseil en sûreté : études, audits et aide à la conformité, recherches appliquées, ingénierie, management et formation, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'œuvre, programmation...

Notre syndicat défend, promeut et soutient les architectes de la sûreté globale dont la mission principale est d'assurer la résilience et la continuité des activités en intégrant des approches globales, tenant compte des aspects physiques, numériques, humains et organisationnels de la sécurité. Il a créé à ce titre le label Qualité et Performance du Conseil en Sûreté, seule reconnaissance par les pairs dans son domaine.

■ CONTACT :

 40, rue Alexandre Dumas,
75011 Paris

 contact@scs-surete.org

 www.scs-surete.org



*Ce Livre blanc, rédigé par le cabinet AleVia Conseil,
a été écrit par **Nicole Tortello Duban** et **Anthony Lebert**,
en collaboration avec les personnes interviewées.*

*La conception graphique a été réalisée par
Jade Fleur Galandrin, experte en design de marque.
www.jadefleurgalandrin.com*